

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N° 765 DU 6 MARS 2013

1801/2013 : 212^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA CITATION DE LA SEMAINE

« Mais si, aujourd'hui comme alors, une minorité active se dresse, cela suffira, nous aurons le levain pour que la pâte lève ».

STÉPHANE HESSEL

UNE ÉTUDE
CONFIRME
L'EXISTENCE
DE GRAVES INÉGALITÉS DE SALAIRES
EN GUADELOUPE

APPEL

AVEZ VOUS ENVIE D'ÉCRIRE

L'envie d'écrire vous démange ? La lecture de la presse conventionnelle vous fait souvent bondir ?

Nous cherchons des rédacteurs, comme vous. Nous pensons que le partage d'expérience est enrichissant. Les citoyens sont noyés sous la communication institutionnelle mais en ces temps difficiles les vraies questions ne sont pas posées.

Alors, pourquoi ne pas commencer dès maintenant ?

Envoyez le tout à l'adresse lanation@wanadoo.fr. Nous examinerons les textes que nous recevrons -- et si le vôtre correspond à notre ligne et nos besoins éditoriaux, nous ne manquerons pas de vous contacter pour une éventuelle collaboration.

Enfin, comme on dit dans les petites annonces : "pas sérieux s'abstenir !"



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS DEMANDENT PLUS DE MARGE DE MANOEUVRE FISCALES

L'Assemblée des départements de France (ADF) pèse ses mots. Mais elle n'en fait pas moins passer un message d'inquiétude. Toujours prises en étau entre des dépenses sociales qui ne cessent de grimper et des recettes stagnantes, voire en diminution, notamment du fait de la dégradation de la

conjoncture immobilière, les finances des départements virent au rouge. Les investissements des conseils généraux en font les frais. En trois ans, ils ont été réduits d'un quart (en euros constants) pour atteindre l'année dernière 11,5 milliards d'euros, constatait récemment la note de la Banque postale sur les finances locales. Les effets d'un tel recul des dépenses départementales ne peuvent être que négatifs sur l'emploi, du fait du poids de ces institutions dans l'économie nationale, relève un communiqué de l'ADF, dont le bureau s'est réuni le 5 mars. La décision de l'Etat de baisser les dotations de 1,5 milliard d'euros en 2014 et d'un même montant en 2015 ne va évidemment pas arranger les choses. Le président du groupe des présidents de département de droite, Bruno Sido, est encore plus direct. "Les départements sont financièrement au bord de l'asphyxie", a-t-il écrit à Claudy Lebreton, le président de l'ADF, dans un courrier du 1er mars. Pour sortir de l'ornière financière, les départements de droite continuent de promouvoir l'extension de la première journée de solidarité et la création d'une seconde journée de solidarité. Le bureau de l'ADF réclame de son côté "une marge de manoeuvre sur les recettes fiscales", en rappelant que le président de la République avait évoqué le 5 octobre dernier "une recette dynamique en lien avec la vitalité des dépenses sociales". Cette demande intervient alors que le gouvernement a créé avec l'ADF un groupe de travail sur le financement des allocations individuelles de solidarité (lire notre article du 29 janvier 2013). Sur le projet de loi de décentralisation que le gouvernement vient de transmettre au Conseil d'Etat et présentera en Conseil des ministres le 10 avril, le bureau de l'ADF constate des "progrès". En ajoutant "qu'une réforme de cette envergure ne prendra tout son sens que si elle se traduit par une véritable clarification des compétences". Sur ce sujet, les présidents de conseils généraux de droite ne prennent pas de gants. L'avant-projet de loi "acte ni plus, ni moins la disparation programmée des départements et des communes, au profit du fait régional et intercommunal", dénonce Bruno Sido. Lequel s'inquiète, par ailleurs, d'un dessaisissement de la compétence économique des départements au profit des régions et de l'instauration d'une "tutelle" des régions, encore aux dépens des départements.

AVEC QUEL CARBURANT NOS AUTOMOBILES VONT ILS ROULER DEMAIN?

Pour la Cour des comptes française, il serait sage que le diesel ne soit plus porté à bout de bras par le gouvernement. Didier Migaud, son président, a souligné vendredi dernier que la fiscalité actuelle sur le diesel faisait perdre 7 milliards d'euros de rentrées fiscales à l'état. La faute à une moindre taxation du diesel comparé à l'essence, pourtant moins polluant. La Cour des comptes ne remet pas seulement en cause la fiscalité, mais indirectement la politique industrielle de la France. Les constructeurs ont été incités à produire des véhicules diesel depuis 30 ans. La part du diesel

dans le parc automobile est ainsi passée de 4,8% en 1980 à 60% en 2012. Revenir dessus handicaperait un secteur qui n'en a pas forcément besoin actuellement. Pire, la Cour des comptes s'attaque directement à la partie de la population la moins fortunée. Oui, les avocats et les architectes ont moins tendance à rouler en diesel que l'ouvrier ou l'employé lambda. Résultat, le gouvernement se retrouve dans la difficile posture de devoir modifier une fiscalité qui profite aux plus pauvres. Pourtant, les solutions de carburants alternatifs existent. Voici un petit tour d'horizon de ceux qui feront bientôt avancer nos véhicules. Parlons chiffres pour commencer. L'essence est taxée à 0,60 centime d'euros le litre. Le gazole 0,42 centime depuis 1999. C'est un écart supérieur à la moyenne de l'Union européenne. Résultat, 7 milliards d'euros en moins. La carte immédiatement sortie par Arnaud Montebourg a été la "prime de conversion". Il s'agit d'aider les foyers les plus modestes à changer de voitures. Suivi par la ministre de l'écologie, Delphine Batho, la proposition n'a pour seul bénéfice que de retarder le choix stratégique : par quoi remplacer sa vieille voiture polluante ? Voiture verte ? Cette dernière option correspond aux souhaits de la Cour des comptes de privilégier les objectifs écologiques du gouvernement. On connaît d'ailleurs les efforts faits par l'Ademe, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, en faveur des voitures électriques. Mais il y a d'autres technologies . **Le biogaz** fait partie des carburants qui ont le plus de chance de s'adosser au pétrole dans les années à venir. Le biogaz est un gaz récupéré dans des décharges ou des méthaniseurs, à partir de déchets agricoles et urbains. En plus d'être proche des lieux de consommation, il a l'avantage d'émettre peu de particules, point noir du diesel. Si, pour l'Ademe, le biogaz pourrait représenter 10% de la consommation de gaz en 2020, c'est bien entendu son arrivée dans le transport qui serait déterminante. Comme le rappelle Gilles Durand, le secrétaire général de l'AFGNV, l'Association française du gaz naturel pour les voitures, "il existe des alternatives à la production d'électricité, mais il y a peu d'alternatives à la production de carburants". C'est ce qui explique les mesures en faveur de ces technologies. En 2011, les tarifs de rachat de l'électricité produite à partir du biogaz ont été réévalués. Les acteurs du secteur sont donc dans les starting-blocks, comme Fertigaz ou Naskeo, et nouent des partenariats avec les professionnels des déchets comme Suez Environnement ou Véolia. Comme pour la voiture électrique, c'est la question des infrastructures qui se pose. Leur développement sera lent, et d'abord en direction des flottes de voitures professionnelles.

Après les biogaz, la deuxième piste prometteuse pour les carburants verts concerne les **biocarburants** de 3ème génération. Critiqués pour détourner une partie de la production alimentaire au profit de l'automobile, les biocarburants ont vu l'enthousiasme qui les entourait retomber ces

dernières années. La recherche n'a cependant pas cessé de creuser cette piste qui consiste à produire du carburant à partir de matériaux organiques. La dernière nouveauté en date est le carburant à partir d'algues. 10 à 20 fois plus efficace que la production d'éthanol à partir de colza ou de tournesol, l'algue est particulièrement prometteuse. D'ailleurs, tous les plus grands pétroliers ont investi sur ce secteur, à l'instar de l'investissement de Total dans Collectis . La Guadeloupe doit avoir sa politique dans ce domaine si important pour la préservation de notre environnement .

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ

LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA FRANCE ADOPTE LE PROJET DE LOI SUR L' EMPLOI

Le projet de loi reprenant l'accord sur l'emploi du 11 janvier a été examiné ce mercredi en Conseil des ministres. Il sera discuté à compter du 2 avril par le Parlement. L'Exécutif souhaite que les parlementaires ne dénaturent pas le texte, via des amendements. Mais, du côté syndical (FO et CGT), comme du côté politique (Front de gauche et quelques élus PS) on conteste le contenu du texte qui ferait une part trop belle à la flexibilité.

C'est fait! Le gouvernement a lancé ce mercredi, avec l'étape du Conseil des ministres, son projet de réforme du marché du travail, en exprimant sa "confiance" dans un vote rapide du Parlement, malgré les manifestations mardi 5 mars, à l'appel de la CGT et FO, qui comptent aussi sur les élus français pour faire barrage à ce texte.... Même si leurs chances sont minces.

S'exprimant dans la cour de l'Elysée à l'issue du Conseil, Jean-Marc Ayrault, a fait valoir que ce texte était la traduction du "premier accord de cette importance depuis 30 ans". "Aujourd'hui, c'est le succès d'une méthode, celle du dialogue social, celle de la négociation, celle de la recherche du compromis", a affirmé le Premier ministre, souhaitant que le projet de loi soit adopté "très vite" au Parlement. De fait, ce texte sera présenté en procédure d'urgence (une lecture par assemblée) le 2 avril à l'Assemblée nationale et le 17 avril au Sénat.

En Conseil des ministres, François Hollande a, lui, demandé aux membres du gouvernement de "traduire, porter et expliquer" ce texte, a rapporté la porte-parole, Najat Vallaud-Belkacem. Le chef de l'Etat a vanté un texte qui instaure une "double-sécurité" pour les salariés et employeurs, a-t-elle précisé.

La balle est désormais dans le camp des parlementaires. Jean-Marc Ayrault, ancien patron des députés PS, a dit sa "confiance dans le sens de la responsabilité des parlementaires socialistes". "Ils sont près de 300", a déclaré le Premier ministre, relativisant ainsi la portée de la présence de quelques élus socialistes, mardi, à la manifestation à Paris de protestation contre l'accord du 11 janvier. En Guadeloupe les syndicats représentatifs sont hostiles à ce projet de loi .

LES SALAIRES EN GUADELOUPE SELON L'INSEE

L'Insee en collaboration avec la Dares publie, Emploi et salaires - Édition 2013 . C'est un panorama complet et précis sur l'emploi et les salaires en France et en Guadeloupe . Après une introduction sur la conjoncture, l'édition 2013 présente quatre dossiers qui portent sur la recherche d'emploi des seniors, l'évolution des inégalités salariales, les carrières des salariés de la fonction publique et l'accès à l'épargne salariale. L'étude présente également les principales données sur l'emploi et ses caractéristiques et les salaires par grand secteur, selon le sexe, l'âge, etc..Des comparaisons régionales et européennes sont proposées dans 36 fiches thématiques sous forme de tableaux et graphiques commentés. Ainsi en Guadeloupe et plus généralement dans les colonies la situation est la suivante en matière de salaires :

En 2010, le salaire moyen net annuel dans le secteur privé des colonies (Dom) est de 22 820 euros. Il est inférieur de 9 % à celui de France ,mais est comparable au salaire moyen français hors Île de France. Cet écart résulte en grande partie d'un effet de structure : les catégories les moins qualifiées sont relativement plus nombreuses dans les colonies . Par ailleurs, pour chaque catégorie socioprofessionnelle, exception faite des ouvriers, le salaire moyen colonial est plus élevé que celui observé en France.L'analyse des écarts par catégorie socioprofessionnelle montre un écart de salaire favorable aux colonies pour les plus qualifiés, à l'exception de la Réunion. Pour les employés, les niveaux de rémunération moyens sont comparables. Pour les ouvriers, en revanche, le différentiel de rémunération est défavorable (de l'ordre de 4 %). Plusieurs éléments d'explication de ces écarts peuvent être avancés. En premier lieu, les colonies sont toujours en déficit de main-d'œuvre qualifiée et expérimentée. Les entreprises sont donc souvent contraintes de recruter sur le marché français plutôt que local et de proposer des rémunérations suffisamment attractives pour attirer des candidats. En second lieu, certaines conventions collectives locales telle celle du secteur bancaire prévoient explicitement une majoration de salaire dans les colonies par rapport au niveau français. La proportion de salariés du secteur privé

couverts par une convention collective est inférieure à 60 % dans les colonies , alors qu'elle est de 85 % au niveau français . Il en résulte une proportion de salariés rémunérés au voisinage du SMIC (c'est à dire inférieur à 1,2 SMIC) nettement plus élevée dans les colonies (plus de 20 %) qu'au niveau français (15 %). Au classement des salaires du secteur privé des régions françaises, la Guyane se situe en 2e position, derrière l'Île de France. La Martinique et la Guadeloupe se classent à la 8e et 9e position. La Réunion se situe à la 14e position.

Dans la fonction publique, le salaire net moyen est presque équivalent d'un territoire colonial à l'autre (31 650 euros), les structures de l'emploi public par catégories statutaires étant quasi identiques. En revanche, le salaire moyen des fonctionnaires dans les colonies est en moyenne de 18,6 % supérieur à celui de la France en raison d'un dispositif de majoration des traitements (égal à 40 % du salaire brut de base pour les Antilles et la Guyane et 53 % à La Réunion). À cela s'ajoute une différence de structure de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle entre privé et public, si bien que le salaire net moyen dans la fonction publique est supérieur de près de 40 % à celui du secteur concurrentiel, alors qu'ils sont proches en France . Dans les colonies , sur la période 2005-2010, les salaires ont augmenté dans le public au même rythme que dans le privé (+ 2,2 % en moyenne, en euros courants). Pour le public, ils ont été en moyenne légèrement plus dynamiques dans les colonies qu'en France (+ 0,3 %), compensant ainsi l'inflation qui y est supérieure de + 0,2 %. Dans les colonies , le salaire moyen des agents de la fonction publique augmente, sauf pour la Guyane où il est stable en raison d'une forte augmentation des effectifs de la fonction publique territoriale, la moins rémunératrice. Dans le secteur privé, les salaires dans les colonies ont augmenté à une vitesse proche de ceux de la France (+ 2,2 % dans les colonies contre + 2,3 % en France en euros courants). Les salaires réels ont donc crû légèrement moins rapidement dans les colonies qu'en France (+ 0,4 % contre + 0,7 % en France).

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

LE 8 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

FAUT-IL QUE LES ÉTATS S' ENDETTENT ?

Les débats entre partisans de l'"austérité", qui visent un endettement réduit à 0% du PIB, et partisans des programmes de relance de l'économie (deficit spending) sont toujours aussi intenses. Les adeptes du déficit spending (les pays latins dans la Zone euro, les États-Unis et le Japon) ont récemment repris le dessus en découvrant une nouvelle arme : la dévaluation de leur propre devise.

Ces derniers temps, la question suivante a été très sérieusement posée aux économistes : quel mal y a-t-il à s'endetter dans la mesure où la relance économique ainsi créée permet de faire baisser le chômage ? De la même façon, où est le problème si, avec le même résultat, la banque centrale finance la dette publique par l'achat d'obligations souveraines ?

Depuis la fin de la Deuxième guerre occidentale , la dette totale financée par les marchés du crédit n'a fait qu'augmenter. Il y a 80 ans, cela a débouché sur la "Grande dépression". Aujourd'hui, les montants financés par les marchés du crédit sont bien plus élevés et, parce que les partisans du déficit spending sont majoritaires, vont continuer d'augmenter pour déboucher sur la prochaine crise. Cette théorie a conduit plusieurs pays à la faillite, étranglés par un service de la dette démesuré. C'est ce fardeau qui écrase actuellement les pays de la périphérie sud de la Zone euro. Dans ces pays, le poids de la dette est tel que plus rien n'est possible pour combattre le catastrophique chômage de la jeunesse. Le manque de perspectives conduit automatiquement à des troubles sociaux graves. Au Japon, par exemple, le retour à un taux d'intérêt "normal" de 2% signifierait que le seul paiement des intérêts de la dette nécessiterait 75% de la totalité des recettes fiscales. Aux États-Unis, augmenter les taux d'intérêt à 2% reviendrait à accroître le service de la dette de 1 000 milliards de dollars. Le nombre d'Américains vivant dans la pauvreté et qui dépendent de l'aide alimentaire du gouvernement passerait rapidement des 47 millions actuels à 50-60 millions.

Il est donc devenu très compliqué de résoudre le problème de la dette.

L'endettement continu sur le dos des générations futures est irresponsable. Cette voie mène directement à la prochaine Grande dépression. La douceur de "vivre à crédit" est une drogue dangereuse. Les pays qui s'attaquent à ce problème sont les plus susceptibles de sortir renforcés en premier de la crise économique.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

LE BILAN DE HUGO CHAVEZ EST POSITIF

Peu de gouvernants au monde font l'objet de campagnes de dénigrement aussi haineuses que Hugo Chávez, président du Venezuela. Ses ennemis n'ont hésité devant rien : coup d'état, grève pétrolière, exode de capitaux, tentatives d'attentat... On n'avait pas vu un tel acharnement en Amérique latine depuis les attaques de Washington contre Fidel Castro. Sa mort a exacerbé ses critiques en provenance de l'Occident .

Pourquoi tant de haine ? En réalité , le bilan de M. Chávez est spectaculaire. On comprend que, dans des dizaines de pays pauvres, il soit devenu une référence obligée. Dans le respect scrupuleux de la démocratie et de toutes les libertés , il a refondé la nation vénézuélienne sur une base neuve, légitimée par une nouvelle Constitution qui garantit l'intervention populaire dans le changement social ? Il a rendu leur dignité de citoyens à quelque cinq millions de marginalisés (dont les amérindiens) dépourvus de documents d'identité ? Il a repris en main la compagnie publique Pétroles de Venezuela SA (PDVSA) . Enfin, il a consacré une part de la rente pétrolière à acquérir une autonomie effective face aux institutions financières internationales, et une autre au financement de programmes sociaux ? Trois millions d'hectares de terre ont été distribués aux paysans. Des millions d'adultes et d'enfants ont été alphabétisés. Des milliers de dispensaires médicaux ont été installés dans les quartiers populaires. Des dizaines de milliers de personnes sans ressources, atteintes d'affections oculaires, ont été gratuitement opérées. Les produits alimentaires de base sont subventionnés et proposés aux plus démunis à des prix inférieurs de 42 % à ceux du marché. La durée de travail hebdomadaire est passée de 44 heures à 36 heures, tandis que le salaire minimum montait à 204 euros par mois (le plus élevé d'Amérique latine après le Costa Rica). Résultats de toutes ces mesures : entre 1999 et 2005, la pauvreté a baissé de 42,8 % à 37,9 % , tandis que la population vivant de l'économie informelle chutait de 53 % à 40 %. Ces reculs de la pauvreté ont permis de soutenir fortement la croissance, qui, au cours des trois dernières années, a été en moyenne de 12 %, parmi les plus élevées du monde, stimulée aussi par une consommation qui a progressé de 18 % par an . Devant de tels succès, auxquels il faut ajouter ceux obtenus en politique internationale, il

ne faut pas s'étonner que le président Chávez soit devenu, pour les maîtres du monde et leurs affidés, un homme à abattre ? Certes de graves problèmes demeurent comme l'inflation, le chômage et la dépendance au pétrole . Les héritiers de CHAVEZ ont les moyens et la volonté de résoudre les problèmes posés.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Dans le sillage de Wall Street qui est remonté au plus haut historique hier soir et des largesses chinoises en vue d'atteindre un taux de croissance de 7,5%, l'Asie grimpe ce mercredi matin, emmenée par Tokyo. Le Nikkei a ainsi terminé en forte hausse de 2,13%. La politique de reflation de la Banque du Japon pour tenter de relancer l'économie constitue aussi un bon moteur à la hausse dans la région. A Tokyo, l'indice Nikkei a retrouvé son meilleur niveau depuis quatre ans et demi à 11.932 pts. Sharp a bondi de 14% en réaction à des informations de marché selon lesquelles le sud-coréen Samsung Electronics s'apprêterait à prendre une participation d'environ 3% dans son capital. Les groupes exportateurs ont aussi progressé dans le sillage du yen qui pointe à 93,30 unités face au dollar. Ailleurs, Shanghai monte de 0,7%, Hong Kong prend 0,9% et Séoul +0,2%. Singapour grimpe de 1,1% et Sydney de 0,8%. Le Sensex terminé dans le vert pour la deuxième session consécutive, mercredi, grâce à des gains dans les biens immobiliers, biens d'équipement, des métaux et de la technologie, sur le dos des indices positifs de pairs dans le monde. L'indice 30-share a clôturé à 19,271.35, en hausse de 128,18 points ou 0,67 pour cent.

ÉTATS UNIS

Selon les résultats définitifs à la clôture, le Dow Jones Industrial Average s'est apprécié de 0,30% ou 42,47 points, à 14.296,24 points, mais le Nasdaq, à dominante technologique, a cédé 0,05%, soit 1,76 point, à 3.222,37 points. L'indice élargi Standard and Poor's 500 s'est adjugé 0,11% ou 1,67 point, à 1.541,46 points, se rapprochant encore de son propre record en clôture, de 1.565,15 points, franchi le 9 octobre 2007. «Les acheteurs, réticents ou non, ont continué à dominer le marché», a commenté Michael James, de Wedbush Securities. «Même si les données économiques n'ont pas forcément justifié un nouveau record, l'élan du marché est tel que les courtiers cherchant la performance ou craignant de parier à la baisse ont été forcés de suivre» la hausse, a-t-il précisé. Si le marché a notamment salué le maintien du rythme soutenu des embauches dans le secteur privé en février aux États-Unis, supérieur aux attentes, malgré un ralentissement, «il est normal de prendre un peu de recul et de reprendre son souffle» après un «rebond impressionnant», a noté Peter Cardillo, de Rockwell Global Capital.

EUROPE

A l'exception de Francfort, les principales Bourses européennes ont clôturé en baisse mercredi, après avoir atteint de nouveaux pics en séance, en raison de prise de bénéfices justifiées par les fortes hausses enregistrées mardi. Selon Joshua Raymond, stratège chez City, les marchés d'actions resteront volatiles avant la publication demain des inscriptions au chômage aux États-Unis pour la semaine du 2 mars. Selon les analystes, ces chiffres seront susceptibles d'influencer les décisions des banques centrales de maintenir, ou non, des politiques monétaires de soutien de l'activité. A l'inverse, Wall Street poursuit sa marche en avant après une nouvelle statistique allant dans le sens d'une reprise de l'économie américaine. L'enquête mensuelle du cabinet de conseil ADP a en effet montré que le secteur privé avait créé plus d'emplois que prévu au mois de février. À Paris, le CAC 40 a terminé en baisse de 0,35% (13,43 points) à 3.773,76 points. Le Footsie britannique a perdu 0,07% tandis que le Dax allemand a gagné 0,62%. L'indice EuroStoxx 50 a fini en baisse de 0,12%.

CHANGE

L'euro reculait mercredi face à un dollar revigoré dans un marché peu enclin à la prise de risques à la veille de la décision de politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE), le billet vert bénéficiant de bons indicateurs américains. Vers 22H00 GMT, l'euro valait 1,2971 dollar contre 1,3047 dollar mardi vers 22H00 GMT. La monnaie unique européenne gagnait du terrain face à la devise nippone, à 122,00 yens contre 121,72 yens mardi soir. Le dollar progressait face à la monnaie japonaise, à 94,04 yens contre 93,30 yens la veille. En l'absence de "nouvelles en provenance d'Europe susceptibles de faire évoluer le cours de l'euro", les cambistes restaient concentrées sur la décision de politique monétaire de la BCE jeudi, selon Vassili Serebriakov, stratège spécialiste des changes pour la BNP Paribas à New York. Vers 22H00 GMT, la livre britannique reculait face à la monnaie unique européenne, à 86,36 pence pour un euro, comme face au billet vert, à 1,5017 dollar. La devise helvétique perdait du terrain face, à l'euro à 1,2302 franc suisse pour un euro, comme face au dollar, à 0,9482 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a fini à 6,2180 yuans pour un dollar contre 6,2211 yuans la veille.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole poursuivaient leur repli mercredi en fin d'échanges européens, alors que la mort du président vénézuélien Hugo Chavez entretenait des incertitudes sur l'offre de brut du pays, le marché digérant par ailleurs des chiffres contrastés sur les stocks pétroliers américains. Vers 17H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril valait 110,97 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 64 cents par rapport à la clôture de mardi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance cédait 72 cents à 90,10 dollars. Après avoir nettement monté mardi à la faveur d'achats à bon compte, "les cours du baril ont perdu de l'altitude" après l'annonce de la mort de Hugo Chavez, décédé mardi à Caracas à 58 ans des suites d'un cancer, observait Bjarne Schieldrop, analyste de la banque SEB. "Sa disparition a ravivé des risques pour l'offre (d'or noir), en raison des incertitudes sur la période de transition" politique dans le pays, sixième producteurs au sein de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), notait M. Schieldrop.

Les prix du pétrole s'appréciaient mercredi en Asie après la mort du président vénézuélien Hugo Chavez qui ouvre une période d'incertitude au Venezuela, principal producteur de brut sud-américain, ont indiqué des courtiers. Le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en avril a gagné 19 cents à 91,01 dollars, tandis que le baril de Brent de la mer du Nord à même échéance grimpait de 53 cents, à 112,14 dollars.

Prix des carburants en France

SP98	SP95	E10	Gas +	Gas	E85	GPL
1.646 €	1.585 €	1.582 €	1.493 €	1.420 €	0.912 €	0.848 €

Prix des carburants en Guadeloupe

Sans plomb 98	Gasoil
1,56€	1.48 €

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



MANAGEMENT ET DROIT

LES RECOURS CONTRE LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE

Afin de lutter contre la pauvreté, le plan de Beveridge de 1942 d'inspiration keynésienne proposait de verser une allocation dotée tout à la fois d'un caractère universel, unitaire et uniforme. Cependant, les trente piteuses qui suivirent la période faste d'après guerre ont conduit le législateur à inscrire dans les textes des mécanismes de recours contre les bénéficiaires de ces aides en vertu de modalités particulières. Ainsi, l'aide sociale peut elle être définie comme une avance faite par l'état aux besoins de citoyens dûment identifiés au regard de leurs conditions de ressources. A l'appui de cette définition, doit-on considérer que toutes les aides admises sous ce régime peuvent être récupérées par un recours de l'état ? Ces derniers doivent ils s'exercer dès le premier euro et sont-ils susceptibles d'être soumis à prescription ? Cette approche nous conduit à considérer que les recours exercés par l'état dépendent de la qualification de la prestation fournie (I) et sont encadrés dans les limites du droit positif (II)

I - Les recours de l'état dépendent de la qualification de la prestation fournie

Les prestations versées par l'aide sociale, anciennement appelée « assistance aux pauvres » sont considérées comme des avances faites par la collectivité à ses bénéficiaires, il faut déterminer les conditions de ces recours quant aux modalités de ces aides (A) objet par ailleurs de l'existence d'un contentieux spécifique (B)

A – Les aides objet de recours

L'aide sociale est objet de recours quant elle se traduit en : Aide-ménagère, portage de repas, frais d'hébergement et d'entretien en établissement médico-social, frais d'hébergement des personnes handicapées de plus de 60 ans en établissement médico-social, allocation supplémentaire du fond de solidarité vieillesse. N'est cependant pas susceptible de recours : L'allocation compensatrice pour tierce personne, la prestation de compensation, l'allocation aux adultes handicapés, les frais d'institut médico-éducatif, de maison d'accueil spécialisé. Lorsque le recours est formé, il est par essence particulier

B – objet de l'existence d'un contentieux spécifique

En vertu des dispositions de l'article 72 de la Constitution, les collectivités territoriales disposent d'une compétence spécifique en matière d'aide sociale, et à ce titre, le département joue un rôle central. Le contentieux de l'aide social est ainsi dérogoratoire au droit commun et est soumis à une juridiction d'exception qui en première instance est nommée « Commission départementale de l'aide sociale » et en appel « Commission centrale de l'aide sociale ». La particularité de cette juridiction tient à sa composition qui a d'ailleurs pour une part fait l'objet d'une invalidation par le conseil Constitutionnel « C.C. 25/03/11 » à la suite d'une QPC du 31/12/10, car elle ne présente pas les garanties d'impartialité visée par l'article 16 de la DDHC et 6§1 de la CEDH. Les recours formés par le département sont toutefois encadrés par le droit positif.

II – Les recours formés par l'état encadrés par le droit positif

Désormais, la récupération des sommes avancées ne pourra intervenir que dans deux cas : le décès de la personne handicapée ayant bénéficiée de l'aide sociale (A), et dans le cadre d'un recours contre la succession de celle-ci (B)

A – Recours en cas de décès du bénéficiaire

La loi du 04/03/02 a abrogé la condition de retour à une meilleure fortune, néanmoins, le bénéficiaire n'est plus considéré comme dans le besoin à son

décès, il ne répond donc plus aux conditions générées par ce droit alimentaire, subsidiaire et subjectif. Ce recours s'opère ainsi sur la succession de ce dernier si l'actif successoral est supérieur à 46000 euros.

B – Recours en récupération prévu par l'article L.132-8 du Code de l'action sociale et des familles

Il existe différents recours qui portent soit sur le donataire « CE, Ramond, 19/11/04 » en raison d'une donation effectuée dans les 10 ans précédents l'attribution de l'aide sociale, le montant de la récupération est alors calculé en fonction des sommes allouées et en déduction des sommes consenties par le donataire au titre de l'aide du bénéficiaire. Plus spécifiquement en l'espèce, la question de droit était de savoir, si la donation pouvait être révoquée et procédant ainsi à la restitution permettre le maintien du versement de l'aide sociale ou l'abandon du recours ? Or, au regard de l'article 953 du Code civil, la donation est un acte juridique qui transfère irrévocablement les biens au donataire qui l'accepte, pas de possibilité d'en demander l'annulation, l'acte est créateur de droit pour le département. Dès lors, il appartient aux juridictions de l'aide sociale de se prononcer sur l'existence du droit à récupération d'une créance d'aide sociale en fonction des éléments de droit existant à la date à laquelle la situation de la personne est regardée et dès lors que la situation est définitivement constituée. Les recours peuvent également porter sur la succession, mais cette voie est limitée à l'actif net successoral et non aux biens propres des héritiers. Dans tous les cas, la décision du recours est prise par la commission de l'aide sociale en prenant en compte la situation financière de l'intéressé et de ses héritiers et est susceptible d'appel devant la commission centrale de l'aide sociale.

PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

LE 25 MARS

Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %. Loyer commercial

Au 2e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux augmente de 0,6% à 107,65 points et de 3,1% sur un an.

Coût de la construction

Au 2e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction baisse de 3% sur un trimestre, à 1 666 points, et augmente de 4,6% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 574

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

SEPTEMBRE 2012 : 1,5 % SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN SEPTEMBRE 2012 : 65 470

OFFRE D'EMPLOI EN SEPTEMBRE 2012 : 690

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
<http://www36.jimdo.com/app/s060009c26218383e/p0f5a47fdd2282739/>

FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ; Agence de presse :

Média info

Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE